



**FAITES AVANCER  
LA VOIE D'EAU !**  
**LE 4 DÉCEMBRE 2014 VOTEZ CFDT !**

[WWW.ELECTIONS-VNF-CFDT.FR](http://WWW.ELECTIONS-VNF-CFDT.FR)

## À la une

### PTETE ... Une noisette de beurre dans les épinards.

**A son habitude et malgré ses engagements à travailler en amont, la Direction nous a présenté à la dernière minute le dossier de revalorisation de la PTETE. Cette dernière n'ayant pas pris soin de s'assurer de la possibilité de dé plafonnement avec le Ministère, la première réunion a été consacrée pour l'essentiel à formuler nos contre-propositions sur ce projet.**

Initialement, seulement 700 agents étaient concernés par la revalorisation de la PTETE. Désormais tous les agents relevant de la PTETE bénéficieront de cette revalorisation. L'enveloppe globale est de 600 000 euros au titre de la revalorisation 2014.

Par ailleurs, le projet reprend notre proposition de revaloriser les Classes A (anciennement classes 1 et 2 fusionnées) et B (anciennement classe 3) pour une répartition plus équitable de l'enveloppe PTETE. Les personnels occupant des missions de « correspondant hygiène et sécurité » ou de « perception de péage » bénéficieront d'une enveloppe dédiée même s'ils ne perçoivent pas la PTETE (engagement pris en séance par le DG sur revendication CFDT).

De plus, la Direction accepte de mettre en place une enveloppe complémentaire pour la catégorie « Encadrement » en 2015 car le plafonnement, encore en cours pour le moment, les prive en partie d'une prime réellement perceptible cette année (engagement du DG sur revendication CFDT). Les agents concernés par la nouvelle PTETE devraient voir la prime sur leur paie de décembre. Pour connaître les montants alloués sur les différentes classes, rendez-vous sur le site web CFDT-VNF.

La CFDT-VNF alerte la Direction sur le fait qu'en s'y prenant encore une fois à la dernière minute, il y a fort à craindre que des erreurs soient commises dans la ventilation du personnel dans les différentes classes A, B et C. Nous avons pu, par endroit, le constater et alerter la Direction locale ! La classification devant-être discutée et tranchée le 6 novembre à la réunion DS / DG, la ventilation des agents remontée au PSI pour le 11 novembre 2014 au plus tard (jour férié !) il n'y aura aucune concertation locale ou de laps de temps nécessaire pour identifier toutes les erreurs. La CFDT-VNF demande, depuis le départ, le maintien du protocole d'accord VN afin d'éviter que dans ce calendrier serré, il y ait des erreurs de classification. Nous invitons tous les

>> suite p.2

## ÉDITORIAL

A J-30 des élections professionnelles, votre équipe CFDT-VNF a présenté toutes ses listes de candidats sur l'ensemble des scrutins. Un grand merci à tous pour avoir répondu nombreux à notre appel à candidatures. Dans ce numéro, toujours plus d'informations sur ce qui se passe sur le terrain. Les équipes CFDT-VNF restent mobilisées pour vous défendre et vous accompagner au quotidien sans se laisser distraire par les élections professionnelles. Tout au long des articles, découvrez les clichés photos des 10 gagnants de notre concours photos de cet été. Bonne lecture à tous.

## SOMMAIRE

**PAGE 1 :**  
éditorial / à la une

**PAGE 2 :**  
À la une (suite) / Pour Info

**PAGE 3 :**  
Eq'Eaux des Régions

**PAGE 4 :**  
Eq'Eaux Electoraux

**PAGE 5 :**  
Calendrier / Les Eq'Eaux Nationaux :  
- Canal Seine Nord Europe : Où en est-on ?  
- Convention de partenariat entre le comité local d'action sociale et le comité d'entreprise

**PAGE 6**  
- La parole n'engage que celui qui la croit...  
- Voyage en eaux troubles  
- Carte professionnelle : quand le désir de perfection est l'ennemi du bien !

**PAGE 7 :**  
- L'intérim à VNF : Où en est-on ?  
- Donner pour mieux reprendre...





agents qui s'estimeront lésés suite à la mise en place de ces nouvelles classes, à contacter leur section syndicale CFDT et nous demandons à toutes les Directions territoriales de prévoir, dès le début d'année 2015, une concertation avec les OS représentatives pour faire une revue du personnel dans ce nouveau classement de la PTETE.

Un arrêté relatif au déplafonnement des

primes est en cours d'écriture entre la Direction et le Ministère. Jusqu'à maintenant certains agents éligibles à des primes, ne pouvaient en toucher qu'une partie car le plafond était atteint. Si ce projet de déplafonnement va permettre de toucher l'intégralité des primes dues, ou une revalorisation plus importante, la CFDT rappelle que dans l'idéal et la normalité, les primes devraient être intégrées dans le traitement de base.

En effet, si les primes apportent du « beurre dans les épinards » durant la période d'activité, elles comptent pour très peu dans le calcul et les cotisations de la retraite. En matière « d'épinards », le plat au menu risque d'être un « bouillon clair » au moment de la retraite. ■

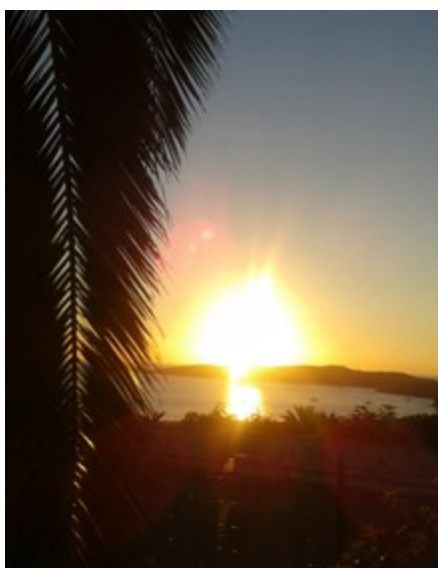
## BON À SAVOIR

## POUR INFO

Le 17 octobre dernier, Monsieur Alain VIDALIES : Secrétaire d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche a participé à l'inauguration du nouveau barrage de Chatou. La CFDT-VNF a profité de sa venue pour lui remettre un courrier reprenant nos positions et combats en faveur de la voie d'eau et de son personnel.



10<sup>e</sup> du concours photo, Vincent Bobowski



9<sup>e</sup> du concours photo, Sandrine Bailleul



8<sup>e</sup> du concours photo, Corinne Lamalle

# Les Eq'Eaux des Régions

Les élections arrivent à grands pas. Découvrez, DT par DT, toutes les professions de foi et les listes de candidats par scrutin. Par ailleurs, nos équipes se sont mobilisées pour aller à votre rencontre et échanger avec vous sur vos besoins au quotidien. Ci-joint toutes les heures mensuelles d'information dans votre DT.

## Au National

### Candidatures & Professions de foi à consulter :

[Liste Formation de droit public au CTU](#)

[Liste Formation de droit privé au CTU](#)

[Liste CAP AAAE](#)

## Siège

### Candidatures & Professions de foi à consulter :

[Liste au CTUP](#)

**Assemblée générale Siège et DT NPDC le 20 novembre prochain à 10 h. ■**

## Nord-Pas-de-Calais

### Candidatures & Professions de foi à consulter :

[Liste au CTUP](#)

[Liste CAP EXPLOITATION](#)

[Affiche HMI](#) ■

## Bassin de la Seine

### Candidatures & Professions de foi à consulter :

[Liste au CTUP](#)

[Liste CAP EXPLOITATION](#)

[Liste CC OPA](#)

[Affiche HMI](#) ■

## Centre-Bourgogne

### Candidatures & Professions de foi à consulter :

[Liste au CTUP](#)

[Liste CAP EXPLOITATION](#)

[Affiche HMI](#) ■

## Nord-Est

### Candidatures & Professions de foi à consulter :

[Liste au CTUP](#)

[Liste CAP EXPLOITATION](#)

[Liste CC OPA](#)

[Affiche HMI](#) ■

## Strasbourg

### Candidatures & Professions de foi à consulter :

[Liste au CTUP](#)

[Liste CAP EXPLOITATION](#)

[Liste CC OPA](#)

[Affiche HMI](#) ■

## Rhône-Saône

### Candidatures & Professions de foi à consulter :

[Liste au CTUP](#)

[Liste CAP EXPLOITATION](#)

[Liste CC OPA](#)

[Affiche HMI](#) ■

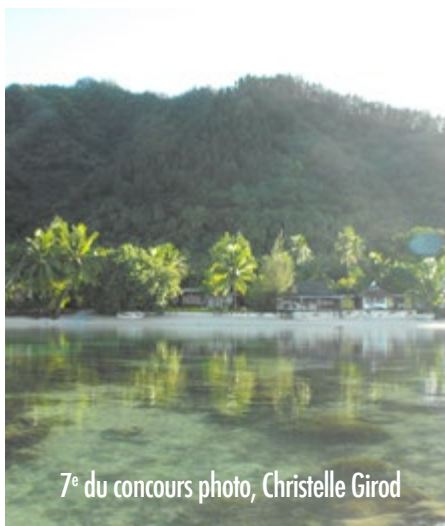
## Sud-Ouest

### Candidatures & Professions de foi à consulter :

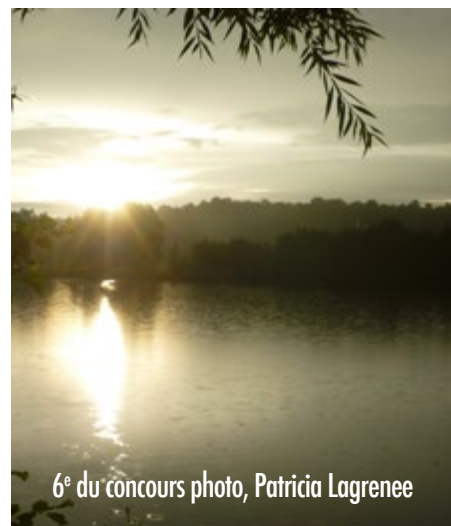
[Liste au CTUP](#)

[Liste CAP EXPLOITATION](#)

[Affiche HMI](#) ■



7<sup>e</sup> du concours photo, Christelle Girod



6<sup>e</sup> du concours photo, Patricia Lagrenee

**SUPPLÉMENT  
SPÉCIAL**

# Les Eq'Eaux *Electoraux*

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2014

**Défense des salariés du privé, compte-rendu**

**de notre audition par la DIRECCTE**

**L**e mois dernier, nous vous avons alertés sur le risque qui pèse sur les salariés de droit privé en matière de représentativité et de défense de leurs droits.

En effet, certaines OS ont réclamé que là où il y a au moins 11 salariés VNF de droit privé, soit organisées des élections locales et non nationales. Le risque d'une telle mesure, c'est qu'au final, il n'y ait pas assez de candidat localement pour défendre le personnel VNF. De plus, en raison de la faible représentativité des salariés de droit privé dans la DT, il n'y aura qu'un seul titulaire dans la majorité des DT. Celui-ci se retrouvera donc seul face à la Direction ce qui pourrait le mettre en difficulté, tant pour une problématique individuelle que pour une problématique d'équipe.

Suite à cette demande, la DIRECCTE

(Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) a invité les organisations syndicales le 17 octobre pour une audition. Toutes les positions sont respectables, en revanche, il est à noter que sur les trois organisations syndicales qui ont demandé un scrutin local et non national, une seule était présente. Bien évidemment, vos élus CFDT-VNF se sont présentés à cette audition.

Pour vos candidats CFDT-VNF, il est inconcevable que les personnels VNF puissent faire les frais d'enjeux électoraux. Seule la défense et la préservation de vos acquis doivent motiver les organisations syndicales.

Préoccupés par les conséquences d'un tel projet pour les personnels de droit privé, nous avons pu présenter à la DIRECCTE une pétition de 266 signatures sur les 400 salariés concernés à VNF

par cette mesure. Nous avons pu exposer très clairement les conséquences néfastes d'un scrutin local pour les salariés. D'autant que la CFDT-VNF est en mesure de présenter des candidats à la fois au local comme au national, ce qui prouve que notre position n'est pas électoraliste mais bien sociale.

La DIRECCTE devrait rendre sa décision le 5 novembre au plus tard. ■



**Le décret du CTU est arrivé ... Sans se presser !**

**L**e décret n°2014-1213 **statuant sur le CTU et les CTUP a enfin été publié au JO du 21 octobre 2014. Les élections pour ces deux instances se dérouleront conformément au planning initial, le 4 décembre.**

Pour mémoire, vous allez voter entre autre pour la formation de droit public et la formation de droit privé qui compose le CTU.

Les élus à la formation de droit public, siégeront tous au Comité Technique Unique. Il y aura 10 élus titulaires et 10 élus suppléants.

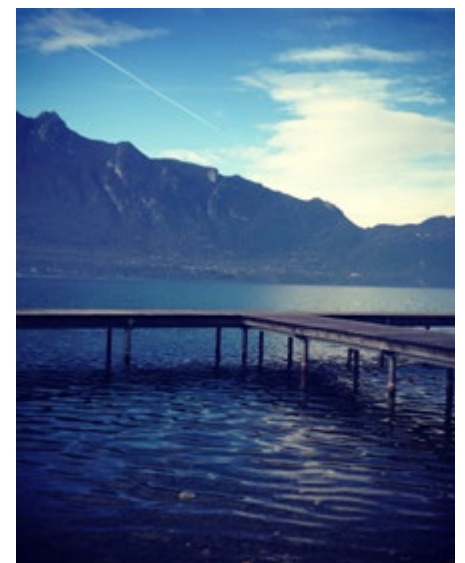
Pour la formation de droit privé, il y aura 8 élus titulaires et 8 élus suppléants. Seuls

2 élus titulaires et 2 élus suppléants, émanant de la formation de droit privé, siégeront au Comité Technique Unique, et ce pour respecter la répartition public/privé au sein du CTU.

Les représentants aux CLAS seront déterminés par les résultats des votes en DT pour la formation de droit public.

Les élus à la formation de droit privé auront les mêmes prérogatives que celles de l'actuel Comité d'entreprise pour les salariés de droit privé, à savoir les questions spécifiques aux salariés de droit privé et la gestion des œuvres sociales.

Le 4 décembre, votez pour vos élus CFDT-VNF pour faire avancer la voie d'eau. ■



5<sup>e</sup> du concours photo, Marine Rey

# Les Eq'Eaux Nationaux

## Canal Seine Nord Europe : Où en est-on ?

**S**uite à l'annonce du Premier Ministre, de son engagement et de celui du Gouvernement en faveur de la construction du canal Seine-Nord Europe, il a été fixé comme objectif, un lancement du chantier en 2017 pour une mise en service en 2023-2025.

Les prochaines échéances pour les équipes de la mission DLEI seront la réalisation du dossier de demande de subvention à l'Union européenne pour février 2015 et le lancement de l'enquête publique modificative à l'automne 2015.

En ce qui concerne la mission administrative constituée des membres du Conseil

Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) et de l'Inspection Générales des Finances (IGF), ils devront :

- étudier les modalités de gouvernance, d'économie et de conduite du projet du canal Seine-Nord Europe ;
- confirmer les engagements financiers des collectivités territoriales et rechercher des financements complémentaires auprès de nos partenaires belges.

La CFDT-VNF reste à l'écoute du personnel qui travaille au sein des équipes de la DLEI, demeurera vigilante sur la gestion humaine tout au long du cheminement du projet et continuera de soutenir la réalisation de ce dernier. ■



## Calendrier

6 novembre 2014 :

Réunion DG/Délégués syndicaux

13 novembre 2014 :

Réunion des délégués du personnel (matin)

18 novembre 2014 :

Réunion du comité d'entreprise (matin)

19 novembre 2014 :

Réunion du comité technique transitoire (matin)

27 novembre 2014 :

Réunion du CHSCT Central

## Convention de partenariat entre le comité local

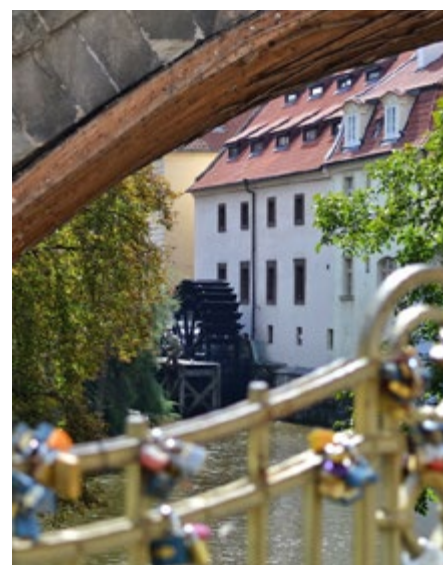
## d'action sociale et le comité d'entreprise

**D**ans une démarche de cohésion sociale et suite à l'accord NAO 2014, une volonté d'associer les agents de droit privés aux actions des CLAS a été portée par le comité d'entreprise. En pratique, une subvention du comité d'entreprise abondera le budget du CLAS pour que les agents de droits privés puissent intégrer les actions de ce dernier sans solliciter le budget «CLAS» initial, prévu uniquement pour les agents de droit public. Les

agents de droit privé pourront ainsi participer aux actions CLAS avec leurs collègues du public et ainsi renforcer la communauté de travail.

La CFDT-VNF est intervenue dans ce sens au dernier séminaire d'encadrement en présence de la Direction générale et de l'ensemble des directeurs territoriaux.

Pour rappel, nous souhaiterions que cette subvention complémentaire intervienne à compter du 1er janvier 2015 en collaboration et en accord avec tous les présidents de CLAS. ■



4<sup>e</sup> du concours photo, David Lagrange

## La parole n'engage que celui qui la croit...

**Nous vous avons informés dans la newsletter n°5 que deux collègues allaient, dans les jours à venir, obtenir un CDI suite à une longue série de CDD.**

Sans aucune nouvelle, la CFDT-VNF a relancé la Direction début octobre lors de la dernière réunion DS/DG. La Directrice des ressources humaines a expliqué le retard, par le fait qu'il fallait au préalable passer les contrats au contrôleur général et que ce circuit de signature avait pris un certain temps. Pour conclure, elle a confirmé que l'ensemble des documents étaient visés, sur son bureau et qu'ils seraient transmis aux intéressés

dans les meilleurs délais.

Le 19 octobre, soit plus d'un mois et demi après l'annonce du DG et 15 jours après la dernière réunion DS/DG, les intéressés n'ont toujours rien en mains. Ni mail, ni courrier officialisant la décision et encore moins le contrat en question. Les contrats n'avaient jamais dépassés le stade du bureau de la DRH depuis plusieurs semaines.

Nous avons porté réclamation auprès de la Direction. A priori, les contrats seraient enfin sur le bureau du contrôleur général. Nous demandons que la date de CDI prise en compte soit celle annoncée par le DG soit septembre ! ■



## Voyage en eaux troubles

**On pourrait nous conseiller de ne pas faire de vagues, de laisser le bateau voguer en eau calme en ayant confiance en l'avenir et en la Direction. Pourtant, même si Noël approche, même s'il est permis de rêver, l'expérience nous démontre qu'il vaut mieux rester sur le pont, vigilants et aux aguets !**

- après une annonce en mai du DG, sur le fait qu'il mettait en place un audit au sein de la DRHM avec des conclusions publiques pour la fin juin,
- après une information au CE de septembre sur l'état d'avancement des réflexions menées sur une réorganisation éventuelle de la DRHM,
- après son engagement d'apporter de la visibilité au CE d'octobre où au final ce point n'a pas été mis à l'ordre du jour,

Nous en sommes toujours au même point !

**La Direction de la DRHM est en mode « gruyère » :**

- des publications de postes diffusées que la Direction ne souhaite plus pourvoir (deux postes de directeurs adjoints qui deviendraient en réalité, pour l'un d'entre eux, un poste de secrétaire général),
- aucune réactivité sur les dossiers,
- des engagements non suivis d'effets,
- une équipe inquiète et dans le doute !

Espérons au moins que cela ne se résumera pas encore une fois à un regroupement de service dans une Direction « fourre-tout » où nos collègues auront des difficultés à trouver leur place.

Souhaitons également que cela ne se limite pas au traitement de quelques si-

tuations individuelles là où il y a urgence à fixer un cadre, des objectifs clairs et le positionnement d'une vraie Direction des ressources humaines dans un établissement de 4500 agents ;

Rêvons enfin que ces changements annoncés produisent de réels effets sur la gestion **HUMAINE** des personnels de l'Établissement.

**Surtout attention à la contagion**

! Dans certaines Directions territoriales, nous constatons des absences de décision ou des décisions non suivies d'effets, du double langage et une attitude de certaines DT avec lesquelles les représentants CFDT-VNF doivent désormais composer.

D'étranges ressemblances qui laissent présager un dialogue social tendu et des représentants du personnel au front pour essayer d'enrayer cette dégradation du climat social. ■

## Carte professionnelle : quand le désir

## de perfection est l'ennemi du bien !

**Lors des dernières HMI, de nombreux agents nous ont interpellés sur le fait qu'une carte professionnelle serait utile sur le terrain.**

Il y a maintenant plusieurs mois, la Direction avait laissé entendre qu'elle désirait mettre en place une carte professionnelle à destination des agents. Elle réfléchissait même à un logo à apposer sur la dite carte.

Selon nos sources et aux dernières nouvelles, la Direction aurait fait évoluer le projet vers un badge qui servirait également de carte professionnelle.

Toutefois, pour le moment le projet ne semble pas beaucoup avancer. S'il peut être judicieux d'avoir un support qui serve à la fois de badge et de carte professionnelle, il ne faudrait pas que comme à son habitude, la recherche de l'excellence, conduite à ne rien faire... ■



3<sup>e</sup> du concours photo, Pascal Lestienne

## L'intérim à VNF : Où en est-on ?

**L**e mois dernier, nous avons évoqué des négociations avec la Direction pour la mise en place d'un dispositif cadrant l'intérim au sein des Voies navigables. Le projet avance. Voici une synthèse de ce dispositif.

### Ce qui est acté aujourd'hui par la Direction

Toutes les missions d'intérim seront rémunérées sur la base du niveau de poste sur lequel s'effectue l'intérim, et non pas sur le niveau de grade de l'agent qui assure l'intérim. En cas d'intérim de plus d'un mois et après notification, les agents percevront les primes suivantes :

- 350 € / Mois pour les agents de catégorie A+ ou salariés de niveau 7 à 10 ;
- 250 € / Mois pour les agents de catégorie (A ou B) ou des salariés de niveau 4 à 6 ;
- 150 € / Mois pour les agents de catégorie C administratifs ou des salariés de niveau 1 à 3.

### Ce qui est en cours de négociation

Pour le moment, les catégories C Exploitation et les OPA ne sont pas intégrées dans le dispositif. Nous avons demandé à la Direction à ce que toutes les catégories et tous les agents puissent bénéficier de cette mesure quelle que soit leur DT.

La Direction s'est engagée à chiffrer cette revendication pour la prochaine réunion du 6 novembre afin que nous puissions continuer les discussions sur ce point.

Nous défendrons le principe d'équité et de justice sociale pour tous les agents de VNF en matière d'intérim. La suite dans le prochain numéro. ■



## Donner pour mieux reprendre...

**L**e fléchage des Autorisations de Recrutement Local (ARL) imposé par la Direction générale de VNF qui consiste à autoriser un recrutement tout en imposant le périmètre sur lequel celui-ci doit se faire, a un impact important et est parfois déconnecté complètement de la réalité locale.

Parfois, des centres d'exploitation se retrouveront vidés, au gré des départs en retraite, de leurs effectifs sans que la Direction territoriale concernée ne puisse intervenir en répartissant intelligemment ses recrutements afin de l'éviter.

Ainsi, même si pour la Direction générale de VNF le grand gabarit reste une

priorité, il serait fort préjudiciable, voir irréversible, de s'engager dans ce sens et hypothéquerait tout développement futur du trafic sur le petit gabarit.

Des voies classifiées comme « à vocation touristique » passeront de fait en « gestion hydraulique » pure sans autre possibilité.

Il ne restera donc plus qu'à vendre ou louer des locaux qui auront été « dépourillés » de leurs agents.

C'est un scénario que l'on pourrait imaginer sur un centre d'exploitation flamboyant neuf du petit gabarit en DT RS au vu des départs en retraite massifs prévus pour 2015 et du fléchage du positionnement des ARL imposé par la Direction générale de VNF à ses Directeurs terri-

toriaux.

Dernièrement, ce fléchage a empêché le recrutement d'un agent sur ce site alors que le besoin et la logique l'aurait imposé et qu'une ARL pour un agent de catégorie C exploitation était notifiée au sein de la DT RS.

Nous avons interpellé la Direction générale de VNF sur le sujet lors du Comité Technique VNF du 22 octobre 2014. Nous avons demandé que les ARL notifiées par VNF ne soient plus fléchées mais laissées à l'appréciation des Directeurs territoriaux afin de permettre à ces derniers une gestion intelligente de leurs effectifs en regard des futurs départs en retraite.

Affaire à suivre... ■



2<sup>e</sup> du concours photo, Nicole Rat



Gagnant du concours photo, Stéphane Valot